

## L'ETUDE DE LA TORAH EST UNE CONDITION OBLIGATOIRE AU PARDON DES FAUTES (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

**L**e Rambam a écrit dans les Hilkhot Techouva (1, 3) : « Le fait même de Yom Kippour rachète les fautes pour ceux qui se repentent, ainsi qu'il est dit (Vayikra 16, 30) : « car en ce jour il vous sera pardonné ». Ces paroles demandent explication. En effet, s'il était dit « car ce jour pardonne », on comprendrait que c'est le jour même de Kippour, mais comme il est dit « car en ce jour il vous sera pardonné », cela signifie donc que le Saint béni soit-Il pardonne à ceux qui se repentent le jour de Kippour, alors pourquoi dit-on que c'est le jour lui-même qui provoque le pardon ? De plus, nous devons expliquer les paroles du verset « car en ce jour il vous sera pardonné, pour vous purifier de toutes vos fautes, devant Hachem vous serez purifiés ». Du fait qu'il est écrit « Car en ce jour il vous sera pardonné, avant qu'il soit dit « devant Hachem vous serez purifiés », on entend que le Saint béni soit-Il pardonne aux bnei Israël avant qu'ils se repentent et se purifient devant Lui. Or apparemment, il aurait fallu écrire « car en ce jour purifiez-vous devant Hachem, et Je vous pardonnerai en vous purifiant de toutes vos fautes » !

### L'étude de la Torah est l'essentiel du repentir

On peut l'expliquer d'après le verset (Hochea 14, 2-3) : « Reviens, Israël, jusqu'à Hachem ton D., car tu es tombé par ton péché, prends avec vous des paroles et revenez vers Hachem. » Pourquoi est-il dit d'abord « jusqu'à Hachem », et ensuite « vers Hachem » ? Il faut d'ailleurs comprendre ce que veut dire le prophète en disant « prenez avec vous des paroles » : quelles sont les paroles que nous devons prendre avec nous ?

Les Sages ont dit (Sifri, Devarim 306) que les « paroles » sont des paroles de Torah, ainsi qu'il est écrit (Devarim 5, 19) : « Hachem a dit toutes ces paroles à votre assemblée ». Le verset dit que bien que l'homme se repente de ses mauvaises actions, il n'a pas encore fait une techouva digne de ce nom avant d'avoir commencé à étudier la Torah, sans retourner à ses fautes. L'un est impossible sans l'autre. En effet, si l'on étudie la Torah sans se repentir de ses fautes, on mourra sans repentir. Et si l'on se repent de ses fautes mais qu'on n'étudie pas la Torah, on finira par revenir à ses fautes, parce qu'il n'y a rien de plus puissant que les paroles de Torah pour lutter contre les fautes.

C'est pourquoi le prophète a demandé en quoi consiste la mitsva de la techouva. Au début, le pécheur doit quitter ses fautes et pleurer sur elles, c'est « reviens, Israël, jusqu'à Hachem », jusqu'à Lui mais sans L'atteindre vraiment. Ce n'est pas un repentir total. Quand est-ce qu'on en arrive à une techouva qui est considérée comme totale ? Quand on prend avec soi « des paroles », qui sont des paroles de Torah, à ce moment-là on revient vers Hachem, car le fait d'étudier la Torah est une assurance qu'on ne reviendra jamais sur ses fautes ; la Torah est un bouclier contre le mauvais penchant. Le roi David a également dit (Téhilim 34, 15) : « Détourne-toi du mal et fais le bien », d'abord détourne-toi du mal, et ensuite fais le bien.

Disons que l'essentiel de la techouva est l'étude de la Torah. En effet, celui qui se repent mais n'étudie pas la Torah peut transgresser beaucoup de choses graves qu'il ne connaît pas parce qu'il n'a jamais étudié, c'est pourquoi il faut immédiatement après la techouva étudier la Torah, pour savoir ce qui est permis et ce qui est interdit.

On trouve à ce propos dans le Choul'han Aroukh (Rema Ora'h 'Haïm 624, 5) : « ceux qui font attention commencent immédiatement à la sortie de Yom Kippour, pour aller d'une mitsva à l'autre ». Comme on s'est repenti et qu'on a regretté ses fautes à Yom Kippour, on va tout de suite étudier la Torah et les mitsvot pour ne plus fauter à partir de maintenant.

C'est pourquoi il n'est pas dit « car ce jour pardonne », mais « car en ce jour il vous sera pardonné ». Nous aurions pu croire que comme le jour de Kippour lui-même entraîne le pardon, même si quelqu'un n'étudie pas la Torah après Yom Kippour, son repentir sera accepté, or il est dit « car en ce jour il vous sera pardonné », le jour pardonne pour celui qui vient se faire pardonner et ne pardonne pas pour celui qui ne vient pas se faire pardonner. S'il était dit « car ce jour pardonne », on aurait pu croire que le jour rachète même si l'on n'a rien pris sur soi, c'est pourquoi il est dit « car en ce jour il vous sera pardonné », pour celui qui vient se faire pardonner.

### Le rachat est une annulation

Si l'on objecte que nos Sages ont dit (Chevouot 13a) au nom de Rabbi : « Même si quelqu'un a commis toutes les fautes citées dans la Torah, qu'il se soit repenti ou non, Yom Kippour le rachète ! » La réponse est que le repentir est une chose et le rachat en est une autre. La techouva consiste en ce que le pécheur se repente de sa faute, et le rachat consiste dans le fait que Hachem efface ses actes et qu'ils ne sont plus là. Rachi explique (Béréchit 32, 21) : Il me semble qu'à chaque fois qu'il est question de kappara (rachat) à propos d'une faute, il s'agit d'effacer et de faire disparaître. C'est une racine araméenne qu'on trouve beaucoup dans le Talmud, et dans le langage biblique aussi, les écuelles d'or pour le Temple s'appellent des « kipourei zahav » (Ezra 1, 10), parce que le cohen s'essuie les mains avec le rebord de l'écuelle.

Nous devons savoir que le Saint béni soit-Il ne rachète et n'efface la faute que lorsque l'homme lui-même manifeste l'intention de l'effacer. Quand Yom Kippour est passé et que l'homme s'est mis à étudier la Torah et les mitsvot et à se séparer de la faute, c'est un signe clair qu'il a effectivement l'intention d'effacer toutes les fautes qu'il commettait jusqu'à présent, à ce moment-là Hachem Lui aussi les efface.

### Une techouva qui n'est pas sérieuse

C'est pourquoi il est dit « car en ce jour il vous sera pardonné ». Il n'est pas dit que ce soit le fait du jour qui entraîne le pardon, mais la Torah enseigne : en ce jour, réfléchissez au fait que le Saint béni soit-Il va vous pardonner demain quand vous étudierez la Torah et que vous abandonnerez la faute. Si vous vous conduisez ainsi, le Saint béni soit-Il accomplira ce qu'Il a écrit dans la Torah : « pour vous purifier de toutes vos fautes, devant Hachem purifiez-vous ». Mais cela ne se produira pas avant que l'homme abandonne la faute et étudie la Torah. S'il se contente de se repentir, ce n'est pas une techouva sérieuse, jusqu'à ce que vienne le lendemain de Yom Kippour et qu'il commence à accomplir ce qu'il a pris sur lui. Les ba'alei moussar disent que Yom Kippour ne commence qu'après Yom Kippour. Ils veulent dire par là ce que nous venons d'expliquer, avec l'aide du Ciel.



## La Voie À Suivre

HAAZINOU

487

15.09.07

2 TICHRI 5768

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 42 08 25 40

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

[www.hevratpinto.org](http://www.hevratpinto.org)

Responsable de publication

Hanania Soussan

*Bulletin dédié  
à la mémoire de  
Esther Bachar  
Bat Avraham*



*Les Associations Pinto  
à travers le monde et Rabbi  
David Hanania Pinto Chlita  
vous adressent leurs Voeux et  
vous souhaitent une excellente  
Chana Tova 5768 et que l'on  
soit tous inscrits dans le Livre  
de la Vie. Amen*

# LES PAROLES DES SAGES

## NE PAS PROTESTER CONTRE LES VOIES DE LA PROVIDENCE DIVINE !

« Lui, notre Rocher, Son œuvre est parfaite, toutes Ses voies sont justice, c'est un D. de vérité, sans iniquité, Il est juste et droit » (Devarim 32, 4)

Parfois il nous semble voir des choses étonnantes sous le soleil. Un tsadik demande un morceau de pain pour assouvir sa faim et un vêtement pour se couvrir. Et la question se pose : Hachem n'a-t-Il donc pas les moyens de lui donner à lui aussi de quoi ne pas avoir besoin de tendre la main ?

Le 'Hafets 'Haïm écrit que cela ressemble à un homme riche qui avait un fils unique malade que tous les médecins désespéraient de pouvoir guérir, jusqu'à ce que vienne un grand professeur et qu'il le guérisse. Il a mis le père en garde de veiller à ce que son fils unique ne mange aucune viande grasse, car sa vie en dépendait.

Un jour, le père a été obligé de partir dans une autre ville pour ses affaires, et il a ordonné à la mère de veiller sur leur fils en fonction des instructions du médecin. Quand sa mère s'est installée à la table pour manger le repas de midi, une odeur de viande est montée aux narines du fils, il s'est approché immédiatement de la table et a pris un morceau de viande grasse qu'il a enfourné dans sa bouche, puis il est sorti.

Naturellement, il est immédiatement retombé malade. Quand son père est rentré de voyage, il l'a trouvé entre la vie et la mort. Il a couru chercher le professeur, et l'a supplié en pleurant de sauver son fils unique, avec maints serments qu'il ne partirait plus pour ses affaires et qu'il veillerait sur son fils lui-même.

Avec beaucoup de peine, le professeur a réussi à éloigner du fils bien-aimé le danger de mort. Au moment où le père a donné un repas de remerciement pour la famille, il a fait sortir son fils de la grande salle où étaient assis les invités autour de la table, dressée de toutes sortes de mets succulents. Les invités, s'apercevant de ce qui se passait, se demandaient ce que signifiait cette conduite étrange du « père cruel » qui ne prêtait aucune attention aux supplications de l'enfant qui demandait qu'on lui permette de s'asseoir à la table des invités... mais le père était le seul à savoir pourquoi il agissait ainsi.

C'est la même chose en ce qui concerne la façon dont Hachem dirige le monde. Parfois il chasse de la salle à manger justement le tsadik pour son propre bien, et bien que nous ne comprenions pas ce qui se passe,

nous croyons de tout cœur que c'est pour son bien. En effet, Il est juste et droit, Il sait que la pauvreté convient aux bnei Israël, et nous ne devons pas protester contre Sa conduite.

**Cela ne ferait aucun mal que cela aille mieux**

On raconte que l'un des élèves du 'Hafets 'Haïm avait épousé la fille d'un riche commerçant. L'élève devint associé dans les affaires florissantes de son beau-père. Mais cet avrekh ne connut aucune réussite, et malgré son intelligence, la plus grande partie de son argent et de celui de son beau-père fut engouffrée.

Un jour, cet homme alla trouver son grand Rav et se présenta comme un ancien élève de la yéchiva de Radin. Le 'Hafets 'Haïm lui demanda : « Comment cela va-t-il maintenant chez toi ? » L'invité répondit avec une pointe de colère : « Cela ne ferait aucun mal que cela aille mieux ! »

« D'où sais-tu que « cela ne ferait aucun mal » ? » demanda le 'Hafets 'Haïm avec un léger reproche. Après un bref instant, il ajouta : Le Saint béni soit-Il nous a appris dans Sa sainte Torah qu'Il est « miséricordieux et généreux », et Il sait quand et comment faire du bien aux créatures. Il n'y a donc aucun doute que le Créateur sait mieux que toi ce qui est bon pour toi, et s'il n'améliore pas ta situation financière, c'est un signe que c'est cela qui vaut le mieux pour toi et ta famille. N'avons-nous pas appris de Moché dans le chant par lequel il s'est séparé des bnei Israël : « Lui, notre Rocher, Son œuvre est parfaite, toutes Ses voies sont justice, c'est un D. de vérité, sans iniquité, Il est juste et droit » ? Et nos Sages nous ont enseigné une halakha pour toutes les générations : « L'homme doit dire une bénédiction pour le mal de la même façon qu'il dit une bénédiction pour le bien » (Berakhot 54a). Car tout ce que fait le Saint béni soit-Il, tout est pour le bien.

**La différence entre le pauvre et le riche**

Il y avait un certain commerçant en bois, qui envoyait de Lituanie en Prusse orientale de grandes charges de bois de chauffage. Mais à son grand dam, les autorités prussiennes retinrent le bois pendant plusieurs jours, et en fin de compte le renvoyèrent au-delà de la frontière.

Le riche commerçant en fut très affecté, à cause de la perte financière qui l'attendait car le bois était là comme une pierre que

personne ne pouvait faire bouger. Comme il était proche de Rabbi 'Haïm de Volojine zatsal, il se dépêcha d'aller trouver le gaon pour lui raconter sa triste histoire et sa détresse.

Rabbi 'Haïm écouta patiemment son histoire, et à la fin, il le consola par des paroles affectueuses et lui dit entre autres : « Le Créateur a beaucoup de moyens de faire sortir l'homme de l'obscurité à la lumière, et le roi David nous a appris (Téhilim 27, 14) : « Espère en Hachem, renforce-toi, prends courage en ton cœur et espère en Hachem » ».

Quelque temps plus tard, le prix du bois grimpa considérablement, et le commerçant gagna des milliers de roubles avec ce chargement qui lui avait été renvoyé des frontières de la Prusse. L'homme retourna chez Rabbi 'Haïm et lui dit avec joie : « Merci au Rav de ses paroles encourageantes quand j'étais dans la détresse. Aujourd'hui, je vois clairement la Providence du Créateur ! »

Rabbi 'Haïm sourit de ces paroles, et lui dit : « Regardez la différence entre le pauvre et le riche, elle réside dans la conscience de la Providence du Créateur ! Le pauvre travaille dur pour gagner sa vie et il sent dans sa chair la Providence du Créateur chaque jour. Dans ses périodes de grande pauvreté, il se remet entièrement à Hachem et sait que « toutes Ses voies sont justes ». Alors que les riches, qui ont mérité ce monde-ci avec toutes ses largesses, n'arrivent à la connaissance de la Providence divine que dans certains cas qui se produisent parfois au bout de plusieurs années... »

### GARDE TA LANGUE

Même s'il s'agit d'une chose à laquelle la plupart des gens ne font pas très attention, et que celui qui l'a faite n'en a pas tellement honte, par exemple dire de quelqu'un qu'il ne veut pas étudier la Torah ou que telle chose qu'il a racontée est un mensonge ou des choses de ce genre, c'est malgré tout interdit, parce que de toutes façons, cela implique qu'il n'accomplit pas la Torah. Et même parler de lui dans le domaine des mitsvot, par exemple dire qu'il est avare de son argent et ne dépense pas ce qu'il faut en l'honneur du Chabat, ce qui fait partie de la mitsva positive de se rappeler le Chabat, c'est également interdit.

( 'Hafets 'Haïm)



# PAROLES D'ENCOURAGEMENT

## POURQUOI LE GAON RABBI MORDEKHAÏ YAFFÉ, AUTEUR DE « LEVOUCHIM », A-T-IL SUBI LES REPROCHES DU RAB ABOUAB ?

**« Je proclame le Nom de Hachem, rendez hommage à notre D. » (Devarim 32, 3)**

Rachi explique : « Quand je proclamerai le Nom de Hachem, vous, rendez hommage à notre D. et bénissez Son Nom ». C'est ce qui figure dans le Choul'han Aroukh (Ora'h 'Haïm 216, 2) : celui qui entend un juif dire une bénédiction, même s'il n'est pas tenu à cette même bénédiction, doit y répondre Amen. Il n'y a pas de différence si celui qui dit la bénédiction est un adulte qui doit observer les mitsvot ou un enfant qui n'est pas encore bar mitsva, comme nous le voyons de l'histoire suivante, citée dans les livres.

Avant que le gaon Rabbi Mordekhaï Yaffé zatsal, auteur de « Levouchim », ait pris la rabbanout de la ville de Pozna, il partit à Venise chez Rabbi Yitz'hak Abouab le Sépharadi zatsal, pour étudier chez lui pendant trois mois.

Un jour, alors qu'il était chez Rabbi Abouab, un petit enfant, qui était le fils de Rabbi Yitz'hak, dit sur un fruit la bénédiction « boré peri haets » à haute voix, et toute la famille dit « Amen », à l'exception de Rabbi Mordekhaï, qui était plongé dans son étude, et sans mauvaise intention, ne répondit rien.

Rabbi Abouab se fâcha très fort contre lui, au point qu'il lui fit extrêmement honte et le chassa de chez lui !

Rabbi Modekhaï Yaffé attendit trente jours, comme on doit le faire quand un Rav repousse son élève, ensuite il vint chez Rabbi Abouab et se mit à lui demander pardon et il demanda quelle faute il avait donc commise, et pourquoi il était si en colère.

Celui-ci lui répondit : Je t'aimais beaucoup, d'un amour désintéressé, mais sache que tu avais mérité la mort du Ciel quand tu n'as pas répondu Amen à la bénédiction de l'enfant. Cet éloignement était pour toi un rachat pour le grand mal qui a été commis par le fait que tu n'aies pas répondu Amen. Je te le pardonne, à condition que partout et dans toute communauté où tu iras, tu raconteras l'ampleur de la faute et le mal provoqué par celui qui ne répond pas Amen à la bénédiction qu'il entend, et que tu racontes aussi l'histoire terrible que je vais te rapporter à ce propos.

### Une histoire vraie

En Espagne, il y avait avant l'expulsion de grandes communautés une grande ville

où se trouvait le roi qui a voulu en chasser les juifs plusieurs fois. Dans cette ville il y avait un Av Beit Din qui était très pieux et humble et plaisait toujours au roi. A chaque fois que le roi édictait un mauvais décret, il l'annulait.

Un jour, le roi se fâcha contre les juifs et ordonna de les expulser. Les notables de la communauté allèrent trouver le Rav et lui demandèrent d'aller avec eux chez le roi pour le supplier d'annuler le mauvais décret contre les juifs.

Le Rav leur dit qu'il voulait prier min'ha avant d'aller chez le roi, car le commencement de la sagesse est la crainte du Ciel. Mais les délégués de la communauté insistèrent en lui disant : « C'est une grande mitsva pour sauver toute la communauté, et en ce moment est un moment propice devant le roi, vous priez ensuite. »

Il se laissa convaincre et ils partirent immédiatement chez le roi.

Quand le roi le vit, il lui plut, il s'empressa à sa rencontre et l'embrassa chaleureusement. Le Rav était certain qu'il pourrait encore cette fois-ci annuler le décret, et il se mit à parler avec le roi de choses diverses. Pendant ce temps-là arriva un prêtre venu des domaines lointains du roi, il tomba aux pieds du roi et le bénit longuement dans une langue que le Rav ne comprenait pas.

Quand le Rav vit que le prêtre n'en finissait plus et qu'entre temps le moment de min'ha allait passer, il alla dans un coin pour prier min'ha.

Il croyait qu'il aurait le temps de finir sa prière avant que le prêtre ait terminé de parler au roi, mais au milieu de la prière le prêtre se releva et ordonna à tous ceux qui se trouvaient dans la maison du roi de répondre Amen à la bénédiction qu'il avait donnée au roi, pour qu'elle s'accomplisse, et tout le monde répondit Amen. Le Rav, qui ne comprit pas ce qu'il avait dit, ne répondit pas Amen, d'autant qu'il ne voulait pas s'interrompre au milieu de sa prière.

Ensuite, le prêtre demanda à tous ceux qui étaient présents dans la maison du roi si tout le monde avait répondu Amen à sa bénédiction, et ils répondirent que oui. Le prêtre demanda encore si le juif avait aussi répondu Amen à sa bénédiction, et on lui répondit : Non. Quand le prêtre entendit cela, il s'arracha les cheveux, poussa un grand cri et dit qu'à cause de ce juif, sa bénédiction ne se réaliserait pas...

Quand le roi entendit les paroles du prêtre, il se mit très en colère contre le juif et son cœur devint cruel envers lui. Il ordonna immédiatement à ses serviteurs de tuer le Rav en le coupant en morceaux. C'est ce que firent les serviteurs, ils le firent mourir dans d'atroces souffrances, ensuite le roi expulsa les juifs de son pays.

Dans cette ville vivait un autre homme pieux, l'ami du saint qui avait été tué. Pendant toute sa vie, il chercha à savoir ce qui avait provoqué une si grande colère contre son ami, et pourquoi il avait été tué alors qu'il était envoyé pour la mitsva de sauver toute la communauté d'Israël d'un mauvais décret.

Cet homme jeûna, pleura et pria qu'on lui enseigne du Ciel pour quelle faute son ami avait encouru une mort aussi terrible.

Il s'isolait dans une pièce spéciale, déplorant la mort de son ami, jusqu'à ce qu'un jour celui-ci lui apparut pendant qu'il était ainsi isolé. Il trembla de tous ses membres en le voyant. L'ami tué lui dit : « Ne crains rien ! » Et son ami lui demanda pourquoi Hachem l'avait traité ainsi, et quelle était cette grande colère qui s'était abattue sur lui.

Voici ce qu'il lui répondit :

Sache que je n'ai jamais commis aucune faute. Une seule fois, mon fils, quand il était petit, a dit une bénédiction sur le pain, je l'ai entendue et je n'ai pas répondu Amen. Le Saint béni soit-Il a patienté jusque là. Quand je me suis tenu devant un roi de chair et de sang et que je n'ai pas répondu à sa bénédiction, le roi a été pris d'une grande colère et à ce moment-là la midat hadin s'est éveillée contre moi, parce que je n'avais pas répondu Amen à la bénédiction que mon fils avait prononcée pour le Roi des rois, le Saint béni soit-Il, et on m'a jugé passible de mourir de cette terrible mort...

C'est pourquoi, continua le défunt, tu raconteras cette histoire à ton fils, à ton petit-fils et à tout le monde, pour qu'ils fassent attention à répondre Amen. Puis il disparut.

Quand le Rav Abouab eut raconté cette histoire au gaon Rabbi Mordekhaï Yaffé, auteur de « Levouchim », il lui dit de répandre cette histoire en public et de la proclamer au moins une fois par mois, pour annoncer à tous quel est le châtement de ceux qui ne répondent pas Amen à la bénédiction d'un enfant, à plus forte raison à la synagogue quand le chalia'h tsibur dit la prière du chemonè esré et le kadich.

## À LA SOURCE

### « Demande à ton père et il te dira, à tes ancêtres et ils te le raconteront » (32, 7)

Rabbi Yéhouda Ha'Hassid a expliqué dans le « Séfer 'Hassidim » :

« Demande à ton père et il te le dira, et si tu sais qu'il ne saura pas te répondre, à tes ancêtres et ils te raconteront ». Le verset nous enseigne que si un élève demande à son Rav et que celui-ci ne sait pas lui répondre, il ne doit pas demander devant lui à un autre sage, de peur de faire honte à son Rav.

Dans le même ordre d'idées, Rabbi Eliezer Papo zatsal a écrit dans « Ya'alzou 'Hassidim » :

« On ne posera pas beaucoup de questions à son Rav, si l'on voit qu'il ne sait pas répondre, en particulier devant des tierces personnes. Ainsi le sage écoutera et craindra de faire honte à son Rav ou à d'autres personnes. Le Zohar raconte qu'au Ciel, on a puni quelqu'un qui faisait honte à ses rabbanim par ses questions. Il est dit à ce propos (Kohélet 3, 7) « il y a un temps pour se taire ». »

### « Exténués par la famine, dévorés par la fièvre et des pestes meurtrières, j'exciterai contre eux la dent des carnassiers et le venin brûlant des reptiles » (32, 24)

Le Rav « Panim Yafot » trouve dans ce verset une allusion à ce qu'ont dit les Sages (Ketoubot 30b) que bien que les quatre formes d'exécution du tribunal soient abolies, la loi elle-même n'est pas abolie.

Exténués par la famine – allusion à la mort par étranglement. Ainsi qu'il est dit dans Ketoubot 30a : Celui qui mérite l'étranglement meurt par une maladie de la gorge (Rachi).

Dévorés par la fièvre – il s'agit de la mort par le sabre, ainsi qu'il est dit dans la Guemara : celui qui est passible du sabre, les brigands l'attaquent.

J'exciterai contre eux la dent des carnassiers – Il est dit que celui qui mérite la lapidation est déchiré par des bêtes féroces.

Le venin brûlant des reptiles – ainsi qu'il est dit : celui qui mérite d'être brûlé sera mordu par un serpent.

### « Je fais mourir et vivre, Je blesse et Je guéris » (32, 29)

Rabbi Yéhochoua Chimon 'Haïm Ovadia zatsal, dans son livre « Torah Va'Haïm », demande pourquoi à propos de la guérison, le verset souligne que Hachem est Celui qui guérit, « Je blesse et Je guéris », alors qu'à propos de la mort il est dit simplement « Je fais mourir et vivre » ?

Il répond que celui qui blesse le prochain doit assurer sa guérison, s'il est lui-même médecin il le soignera lui-même, parce qu'il peut lui dire « tu ressembles pour moi à un lion tapi ».

Mais en ce qui concerne le Saint béni soit-Il, qui est Celui qui blesse et Celui qui guérit, Il blesse l'homme pour son bien, pour racheter ses fautes. Celui qui blesse peut lui-même guérir l'homme, quand il se repent de ses mauvaises voies, alors il guérit.

### « Reconnaissez maintenant que c'est Moi Qui suis D., Moi seul et nul dieu à côté de Moi, Je fais mourir et vivre, Je blesse et Je guéris, et rien ne peut sauver de Moi » (32, 39)

La double expression (ani ani, « c'est Moi Qui suis »), écrit Rabbi Chelomo Ephraïm zatsal de Prague dans son livre « Keli Yakar », est destinée à répondre à ceux qui pensent qu'il y a deux divinités, l'une du bien et l'autre du mal. 'Hana a dit aussi « Ne parlez pas

beaucoup avec orgueil (guevoha guevoha) » pour dire qu'il y a deux façons d'être orgueilleux, qui sont représentées par « Hachem appauvrit et enrichit, Hachem fait mourir et fait vivre ». En effet, c'est Lui qui agit sur les contraires.

Rabbi Moché Mekoutsi au début des mitsvot positives a expliqué au nom de Rabbeinou Saadia pour répondre à ceux qui disent qu'il y a deux divinités :

Si chacun des deux a le droit de faire ce qu'il veut, et que l'un veut faire vivre une personne et l'autre la faire mourir, il convient que cet homme-là meure, revive et re-meure, et ainsi de suite en un clin d'œil.

C'est pourquoi il est dit ici : « C'est Moi Qui suis », Il maîtrise le bien et le mal, « et nul dieu à côté de Moi ». Le signe en est que « Je fais mourir et vivre... et rien ne peut sauver de Moi ». S'il y avait aussi quelqu'un d'autre, il pourrait sauver de Moi, et la personne mourrait, vivrait, vivrait, mourrait, en un clin d'œil. On comprend de là qu'il n'y a « nul dieu à côté de Moi ».

## A LA LUMIÈRE DE LA PARACHA

### Extrait de l'enseignement du gaon et tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Dans la haftara de ce Chabat, nous lisons les paroles du prophète Hochea : « Reviens, Israël, jusqu'à Hachem ton D., car tu es tombé par ton péché, prenez avec vous des paroles et revenez vers Hachem. » Ces paroles que le prophète propose aux bnei Israël de prendre avec eux, quelles sont-elles ? Le prophète ne le dit pas et n'explique pas ce que l'homme doit prendre avec lui, et avec quoi il doit revenir vers Hachem.

J'ai pensé expliquer que le prophète dit aux bnei Israël de ne pas poser des questions sur la providence de Hachem. Par exemple, quand un malheur arrive à quelqu'un, il est naturel que lui passent dans la tête des questions et des pensées : pourquoi telle chose m'arrive-t-elle ? Pour quelle raison est-ce que je souffre tellement ? Sans réfléchir au fait que ce sont nos nombreux péchés qui provoquent cela, « car tu es tombé par ton péché ». C'est pourquoi le prophète dit « prenez avec vous des paroles », c'est-à-dire que chacun doit prendre avec lui les questions et les paroles qu'il voudrait dire, et porter sa peine sans les faire sortir de sa bouche. Il doit se repentir totalement devant D., et savoir que tout lui arrive parce qu'il est tombé par son péché.

C'est pourquoi le prophète Hochea dit : « Reviens, Israël jusqu'à Hachem ton D. », ce qui désigne le dernier jour où l'âme revient du lieu dont elle est venue, et s'attache de nouveau à la lumière de la face du Roi de la vie, car l'âme de tout homme d'Israël est une particule divine.

Jusqu'à ce jour-là, l'homme doit se repentir, « car tu es tombé par ton péché », et faire dépendre les souffrances qui lui arrivent de ses fautes, ne pas se plaindre du Ciel, mais prendre les paroles qu'il voudrait dire avec lui, et ne pas les prononcer tout haut.

« Prenez avec vous des paroles », la raison en est « et revenez vers Hachem », parce que tout dépend de nos fautes. Quand les bnei Israël se repentent, et accomplissent ce qui est dit « Reviens, Israël jusqu'à Hachem ton D. », le Saint béni soit-Il accomplit Lui aussi ce qui est dit (Téhilim 90, 13) : « Reviens Hachem, jusqu'à quand, aies pitié de Ton serviteur », Il se repent pour ainsi dire, prend pitié des bnei Israël et leur pardonne leurs fautes par le mérite de la techouva. C'est pourquoi ce Chabat s'appelle « Chabat Chouva », parce que les bnei Israël et pour ainsi dire le Saint béni soit-Il font techouva, et avec la techouva des deux, les fautes des bnei Israël sont pardonnées.